

PROJET DE  
TERRITOIRE DU **Midour**

**COMPTE RENDU DU CINQUIEME COMITE DE PILOTAGE  
DU PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR  
Le 16 avril 2018 à 14h00 à Magnan (32)**

Date d'invitation : 30 mars 2018

Pièces jointes :

Diaporama de l'étude sur les débits naturels, CACG  
Diaporama sur l'avancement du projet de territoire  
Feuille d'émergence

Liste de présence : cf. liste d'émergence en pièce jointe

**ORDRE DU JOUR** :

- Introduction du comité de pilotage par M. Gérard Castet, vice-président de l'Institution Adour, et M. le Préfet des Landes Frédéric Perissat.
- Présentation des compléments à l'étude sur les débits naturels reconstitués sur le bassin versant du Midour, CACG
- Avancement du projet de territoire et perspectives d'actions :
  - rappel des étapes d'élaboration du projet de territoire ;
  - rencontres individuelles avec les acteurs du territoire ;
  - synthèse et échanges sur les actions proposées par les acteurs et le COTECH ;
  - proposition de trame du futur document du Projet de Territoire ;
  - présentation de l'organisation de l'Atelier de concertation n°4.

## I. Introduction du comité de pilotage

Gérard Castet (Vice-président de l'IA) excuse Paul Carrère, président de l'Institution Adour (IA), et Mme la Préfète du Gers Catherine Seguin (représenté par M. Blachère, directeur de la DDT32).

Il salue M. le Préfet des Landes Frédéric Perissat et l'ensemble des acteurs présents.

Il introduit l'ordre du jour du comité de pilotage et indique que le projet de territoire sera en cours de finalisation après l'été 2018.

M. le Préfet des Landes Frédéric Perissat salue à son tour Gérard Castet ainsi que l'ensemble des acteurs présents. Il souligne que la concertation de toutes les parties prenantes et l'implication des acteurs sont remarquables. Il précise également qu'il est important de ne pas trop décaler l'échéance du projet de territoire afin de ne pas perdre l'énergie des acteurs même si, le projet se voulant exemplaire, un léger décalage est à prévoir afin de construire un programme d'actions solide.

Par ailleurs, le projet de territoire a attiré l'attention de la cellule d'expertise mandatée par les ministres de l'environnement et de l'agriculture qui est très intéressée par la méthodologie adoptée et la qualité des travaux effectués. C'est donc un encouragement à réussir ce projet de territoire.

Didier Portelli (IA) introduit la suite de la réunion en présentant l'ordre du jour.

## II. Présentation des compléments à l'étude sur les débits naturels reconstitués sur le bassin versant du Midour, CACG

Francis Martignac (CACG) présente l'étude sur les débits naturels reconstitués sur le bassin du Midour (cf. diaporama en pièce jointe).

Suite à la présentation, Michel Chanut (Syndicat Midour-Douze) demande si l'augmentation de l'évapotranspiration (ETP) peut être liée à l'enherbement des bordures de cours d'eau.

Une évapotranspiration potentielle est le volume d'eau susceptible d'être évaporé par une certaine surface complètement recouverte de végétation dont les besoins en eau sont toujours satisfaits.

Le modèle se base donc sur un enherbement total de la surface de calcul (parcelle, bassin versant, ...) donc l'augmentation de l'enherbement des bordures de cours d'eau n'est pas un paramètre qui rentre en compte dans la modélisation de l'ETP.

Par ailleurs, le scénario climatique de l'étude prospective Adour 2050 prévoit une augmentation de la température, une augmentation du nombre de jours de sécheresse entre 0 et 5 jours durant la période estivale (sécheresse météorologique), une augmentation de la sécheresse des sols, principalement sur les zones amont du territoire (sécheresse édaphique).

## III. Avancement du projet de territoire et perspectives d'actions

Marion Alvarez (IA) présente l'avancement du projet de territoire et les perspectives d'actions (cf. diaporama) en proposant des échanges tout au long de la présentation.

### • Synthèse et échanges sur les actions proposées par les acteurs et le COTECH :

Concernant l'action d'expertise des ASA, Olivier Roses (ADT 32) remarque qu'il serait intéressant d'avoir des éléments sur l'interconnexion des réseaux d'irrigation.

Concernant l'action de valorisation du programme Agr'eau (réseau de fermes sur le bassin du Midour et formation de techniciens agricoles aux pratiques de couverture végétale et semis direct sous couverts), Philippe Pean (Maisadour) propose de croiser les résultats du réseau Agr'eau et ceux des expérimentations de Maisadour, de Vivadour et des Chambres d'Agriculture sur les intercultures. Il y a des instituts techniques qui travaillent aussi sur le sujet, comme Arvalis. Par contre, il souligne qu'il n'y aura pas de solution unique du fait de la diversité des sols, il y a donc un panel de solutions.

Par ailleurs, Maisadour participe au projet Bag'ages financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) qui permettra d'avoir des données sur le stockage de l'eau dans les sols couverts.

Elsa Leteurtre (Lisode) précise que les actions seront débattues en atelier de la concertation (3 mai 2018) puis pendant l'été afin de construire les fiches actions.

Patrick Ponge (SEPANSO 40) réagit à la remarque de Philippe Pean en remarquant qu'il y a déjà eu 4 ateliers de la concertation et qu'il aurait été pertinent d'avoir ces éléments plus tôt pour pouvoir en débattre.

Véronique Mabrut (AEAG) décrit le projet Bag'ages<sup>1</sup> et précise qu'il ne faut pas attendre les résultats de l'étude pour commencer à travailler les fiches actions. Par ailleurs, rien ne s'oppose à ce qu'il y ait des fermes sous contrat (donc des fermes de Maisadour par exemple) dans le panel des fermes Agr'eau.

- Proposition de trame du futur document du Projet de Territoire :

Véronique Mabrut (AEAG) propose de rappeler la méthodologie et la concertation mise en place pour l'élaboration du projet dans la première partie du document ou en annexe.

- Présentation de l'organisation de l'Atelier de concertation n°4 :

Patrick Ponge (SEPANSO 40) souligne que le côté financier des actions ainsi que le financement sont primordiaux dans la définition des fiches actions.

Véronique Mabrut (AEAG) demande s'il y a eu une bonne représentativité des acteurs tout au long des ateliers.

Elsa Leteurtre (Lisode) le confirme et précise que le groupe des participants aux ateliers et un groupe fermé de 30 personnes dont la participation est constante.

Véronique Mabrut (AEAG) remarque qu'il est effectivement important d'avoir un bon équilibre entre les acteurs pour qu'il n'y ait pas de remise en question de la démarche et du projet.

Elsa Leteurtre (Lisode) rappelle que des réunions publiques sont organisées après chaque session d'ateliers et qu'elles permettent de toucher un large public.

---

<sup>1</sup> L'objectif du projet BAG'AGES est de déterminer si les pratiques agroécologiques peuvent permettre de mieux gérer les flux d'eau et d'améliorer la qualité de l'eau, avec une rentabilité économique comparable, voire meilleure, à celle obtenue avec des pratiques conventionnelles.

Pour cela, 4 grands types de pratiques seront prises en compte : allongement des rotations, utilisation des Cultures Intermédiaires Multi Services (CIMS), pratique de l'agriculture de « conservation des sols » et agroforesterie.

Les travaux de recherche sont organisés en trois échelles d'approche : parcelle, bassin versant et exploitation agricole.

Le premier objectif est d'analyser l'impact des pratiques agroécologiques sur la gestion quantitative et qualitative de l'eau à l'échelle de la parcelle agricole, via une caractérisation des processus du bilan hydrique et de transfert des polluants par expérimentation au champ et modélisation.

Le second objectif est d'évaluer l'effet de ces pratiques à l'échelle du bassin versant, par la réalisation d'un diagnostic par télédétection et par la simulation de scénarios de déploiement de ces pratiques sur des bassins versants tests.

Le troisième objectif concerne l'analyse des performances agro-environnementales et technico-économiques de la mise en œuvre de ces pratiques à l'échelle de l'exploitation agricole.

## CONCLUSIONS DE LA REUNION :

Jean Yves Madec (garant de la concertation) rappelle que le comité technique a travaillé sur les propositions des acteurs et donc que les actions proposées émanent directement du territoire. Il est par ailleurs satisfait de la participation des acteurs.

Il souligne le caractère public de la concertation et il souhaite que le grand public soit plus impliqué. A l'occasion de la prochaine réunion publique, il sera important de réaliser une diffusion la plus large possible (presse, radio, affiches en mairies, etc.).

Il remarque également que le débat sur les réservoirs devra être mené de façon claire pour qu'il n'éclate pas dans un contexte moins organisé ; il faudra donc prévoir l'organisation de ce débat. Il est rappelé qu'un stand spécifique sera tenu toute la journée sur le sujet lors de l'atelier de concertation du 3 mai prochain.

Didier Portelli (IA) souligne qu'il est difficile d'atteindre la société civile mais que la dernière réunion publique avait quand même été un succès car elle a regroupé près de 90 participants, ce qui est plutôt rare sur ce type de projet.

Il précise qu'il ne faut effectivement pas faire l'économie des débats qui sont nécessaires.

Philippe Blachère (DDT32) insiste sur le besoin de quantifier ce que peuvent apporter les actions proposées, du moins avec des ordres de grandeurs, au vu de la baisse tendancielle des débits et de l'augmentation de l'évapotranspiration. Il est nécessaire de dimensionner de façon pérenne les actions.

Didier Portelli (IA) abonde dans ce sens en mentionnant la nécessité de quantifier les besoins notamment en termes de dilution (rejets domestiques) et de changement climatique.

M. le Préfet des Landes conclut en déclarant que les fiches actions doivent être partagées et consensuelles et qu'il est effectivement nécessaire que chaque action soit évaluable et quantifiable avec un chef de fil bien identifié. Il souligne que la démarche devrait aboutir à un consensus, qui n'est pas synonyme d'unanimité, et qu'il faudra retrouver un équilibre durable sur le long terme, sachant que les actions n'auront pas toutes les mêmes objectifs ni la même temporalité.

Un prochain COPIL devrait être organisé début septembre afin que soit présentée une première version du document du Projet de Territoire.

Enfin, il informe que les préfectures peuvent être relais d'information au grand public.

Il conclut le comité de pilotage en remerciant les acteurs pour leur participation.